

LE FRANÇAIS AU MANITOBA, UN SURVOL

Depuis le temps de l'explorateur La Vérendrye, la présence française s'est fait sentir au centre du territoire canadien. L'expansion des opérations commerciales à l'ouest du lac Supérieur et du lac des Bois amena les aventuriers de la Nouvelle-France dans la région de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine pour y faire la traite des fourrures. C'est à noter que le Festival du Voyageur, qui se déroule annuellement à Saint-Boniface, en plein cœur de l'hiver des Prairies, valorise et célèbre la vie et l'époque des voyageurs et des coureurs des bois.

Les interactions commerciales ont engendré une nation métisse, issue du contact entre les employés francophones des compagnies de traite des fourrures et les autochtones. Les Métis et les Canadiens français, au nombre de 6 500, constituaient un peu plus de la moitié de la population lors de l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne, en 1870.

Grâce aux efforts de Louis Riel et de son gouvernement provisoire, l'égalité de statut du français et de l'anglais fut enchâssée dans l'Acte du Manitoba et dans la Constitution du Canada en ce qui concerne l'usage de la langue dans l'Assemblée législative provinciale et devant les tribunaux. On reconnaissait aussi les deux systèmes parallèles d'éducation : catholique français et protestant anglais.

La situation démographique a changé considérablement avec l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants dans l'Ouest canadien après 1870, parmi lesquels se trouvaient proportionnellement peu de francophones. Les Franco-Manitobains ne constituaient définitivement plus la majorité en 1890 lorsque le français fut aboli comme langue officielle par l'Assemblée législative du Manitoba. En plus, on abolit le système d'éducation confessionnel et on limita l'enseignement en français. En 1916, l'Assemblée interdit l'enseignement du français dans les écoles publiques.

La communauté francophone de la province a lutté et travaillé pour préserver sa langue et sa culture au cours des décennies qui ont suivi. Un de ses membres, Georges Forest, a mené la cause jusqu'à la Cour suprême du Canada, de sorte qu'en 1979, cette Cour a déclaré que la décision de 1890 de l'Assemblée législative était inconstitutionnelle.

En 1985, par son jugement rendu dans l'affaire Roger Bilodeau, la Cour suprême du Canada a exigé du Manitoba la publication de ses lois en anglais et en français et elle a donné à la province cinq ans pour traduire toutes les lois déjà existantes qu'elle voulait sauvegarder. La traduction de ces lois fut terminée à la fin de 1990 et, depuis 1985, tout projet de loi, toute nouvelle loi et certains arrêtés en conseil sont publiés dans les deux langues officielles du pays.

Les années 1950 et 1960 ont vu des changements apportés à la loi scolaire, aboutissant progressivement à l'enseignement du français et à la programmation française dans des écoles publiques. Plusieurs écoles françaises furent établies au cours des années 1970.

Le gouvernement du Manitoba a annoncé sa politique sur les services en français en novembre 1989. Essentiellement, cette politique précise que «le gouvernement du Manitoba doit offrir ses services dans les deux langues officielles dans les régions désignées où la population d'expression française est concentrée» ...ainsi que dans les bureaux qui dispersent des services en ce qui a trait à ces régions. La politique vise tous les ministères du gouvernement, certains organismes quasi judiciaires et les sociétés de la Couronne.

À noter qu'il existe une loi provinciale qui exige que des services en français soient offerts dans certains quartiers par la Ville de Winnipeg. C'est la seule ville ou municipalité canadienne qui a des obligations en matière linguistique imposées par une loi provinciale. Quelques municipalités et villages en milieu rural ont adopté des politiques linguistiques en vue d'assurer un service bilingue à leurs citoyens.

De son côté, la communauté franco-manitobaine témoigne d'une grande vitalité. Elle s'est dotée d'un bon nombre d'institutions françaises et d'organismes francophones pour assurer la protection et la promotion de la langue et de la culture françaises. Malgré sa faiblesse numérique (environ 57 000 ou 5,3p. 100 de la population manitobaine selon le recensement de 1986), la communauté survit et démontre un dynamisme remarquable. On ne peut qu'être impressionné et émerveillé par sa ténacité, ses efforts pondérés et ses réussites.

Aujourd'hui, on retrouve au Manitoba français : le Collège universitaire de Saint-Boniface dispensant l'enseignement postsecondaire totalement et uniquement en français à quelque 900 étudiants; un Bureau de l'éducation française desservant environ 5 200 élèves francophones dans les écoles franco-manitobaines et 20 000 élèves anglophones étudiant en français dans le cadre de programmes d'immersion; un Centre culturel franco-manitobain géré à titre de société de la Couronne; le Festival du Voyageur, le plus gros festival hivernal de l'Ouest canadien, organisé, géré et animé par des francophones et attirant quelque 200 000 visiteurs par an. On trouve aussi une foule d'autres activités se déroulant en français et organisées par le Conseil jeunesse provincial, la Fédération des aînés franco-manitobains, la Fédération provinciale des comités de parents, la Fédération des caisses populaires du Manitoba, la Société historique de Saint-Boniface, le Conseil de coopération du Manitoba, la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface, la Société des communications du Manitoba et la Société franco-manitobaine, entre autres... On retrouve en milieu rural de nombreux organismes communautaires qui s'occupent des intérêts des francophones dans divers secteurs d'activités (culture, éducation, patrimoine, économie, loisirs...).

À l'heure actuelle, la province vise l'établissement d'un système de gestion scolaire qui respectera l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. On se prépare à donner suite aux recommandations d'un consultant eu égard aux services en français dans le domaine de la santé. On attend prochainement le rapport d'un groupe de travail chargé de faire des recommandations concernant l'établissement de programmes, culturellement distincts pour desservir la clientèle francophone d'âge préscolaire. La province et le Secrétaire d'État du Canada ont conclu, en novembre 1990, une entente-cadre sur la promotion des langues officielles au Manitoba. Le gouvernement manitobain progresse ainsi vers une mise en oeuvre pratique de sa politique linguistique reconnaissant que la population francophone du Manitoba constitue un élément de l'une des caractéristiques fondamentales du Canada.

Tout cela pour dire que le fait français est vivant au Manitoba.

Denis Rocan
Président de l'Assemblée législative